

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire (CCINSN)
Établissement public administratif
Maison de l'entreprise et des transitions (MET) – 1 rue Françoise Sagan, 44800 St Herblain
http://www.nantesstnazaire.cci.fr
SIRET 130 008 105 00012 – TVA n° FR34 130 008 105

MARCHE DE MAINTENANCE CHAUFFAGE- VENTILATION - CLIMATISATION DE LA MAISON DE L'ENTREPRENARIAT ET DES TRANSITIONS A SAINT-HERBLAIN DE LA CCI NANTES ST-NAZAIRE

Procédure Adaptée – n° marché : 2025RTPN4007 (selon les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique)

Date limite de réception des candidatures et des offres Au plus tard le 25/03/2025 - 12 Heures

Cette consultation fait l'objet d'une annonce parue :

- Au BOAMP
- Sur notre site de dématérialisation : https://www.marches-publics.gouv.fr/
- Sur notre site internet : http://nantesstnazaire.cci.fr/
- Ouest France.

NB:

L'article R.2132-7 du code de la commande publique prévoit ceci : « Sous réserve des dispositions des articles R.2132-11 à R.2132-13 du code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations lors de la passation d'un marché en application du présent livre ont lieu <u>par voie électronique</u>. »

FORMAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE PRECONISE : PADES

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS	3
ARTICLE 1 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 2 DESCRIPTION DU MARCHE	3
2.1 Procédure de passation du marché 2.2 Nombre de titulaire 2.3 Allotissement 2.4 Durée du marché 2.5 Variantes 2.6 Prestations Supplémentaires Eventuelles 2.7 Modifications du dossier de consultation 2.8 Demande de renseignements 2.9 Classifications CPV 2.10 Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE) 2.11 Obligation des candidats 2.12 Délai de validité des offres 2.13 Prestations similaires	34444445
ARTICLE 3 MONTANT DU MARCHE	5
ARTICLE 4 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
ARTICLE 5 DELAI DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
ARTICLE 6 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
6.1 Sélection des candidatures	
ARTICLE 7 REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT	8
ARTICLE 8 SUITE A DONNER A LA CONSULTATION	9
ARTICLE 9 NEGOCIATION	9
ARTICLE 10 VISITE DE SITE	9
ARTICLE 11 VOIES ET DELAIS DE RECOURS	9

LISTE DES ABREVIATIONS

AAPC : Avis d'Appel Public à la Concurrence

BOAMP : Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics CCAG : Cahier des Clauses Administratives Générales

CCP : Code de la Commande Publique

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

DU : Document Unique

DCE : Dossier de Consultation des Entreprises

EA : Entité adjudicatrice
JAL : Journal Annonces Légales

JOUE : Journal Officiel de l'Union Européenne

PA : Pouvoir adjudicateur

RC : Règlement de la consultation

ARTICLE 1 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

L'objet de l'appel d'offres est un marché de maintenance, d'entretien courant et de réparation des installations de chauffage, ventilation, climatisation et de désenfumage pour le compte de l'entité suivante :

 Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire (CCINSN), 1 rue Françoise Sagan, CS 60186, 44802 Saint-Herblain, 44802 Saint Herblain Cedex,

Pour le site de livraison suivant :

 Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire (CCINSN), 1 rue Françoise Sagan, CS 60186, 44802 Saint-Herblain, 44802 Saint Herblain Cedex,

ARTICLE 2 DESCRIPTION DU MARCHE

2.1 Procédure de passation du marché

Procédure adaptée suivant les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du CCP.

ET

MABC suivant les dispositions des articles R.2162-13 et R.2162-14 du CCP.

Les prestations font l'objet d'un marché à bons de commande avec un maximum de 120 k€ HT sur l'ensemble de la période du marché.

2.2 Nombre de titulaire

1

2.3 Allotissement

Le marché est constitué d'un lot unique.

2.4 Durée du marché

Date estimative de début de marché: 1er avril 2025 ou date de réception de notification du marché

Date de fin: 31/12/2026

Dans le cas de la résiliation de marché, la décision de résiliation est notifiée au titulaire. La résiliation prend effet à la date fixée dans la décision de résiliation.

2.5 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

2.6 Prestations Supplémentaires Eventuelles

Pas de prestations supplémentaires éventuelles prévues.

2.7 Modifications du dossier de consultation

La CCINSN se réserve le droit d'apporter au plus tard le 19/03/2025, les modifications de détails au dossier de consultation.

Toutefois, ces modifications ne pourront pas porter sur les éléments substantiels de la consultation ou du cahier des charges. En cas de modification substantielle, un délai supplémentaire de remise des offres sera accordé aux sociétés.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.8 Demande de renseignements

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus en déposant vos questions sur notre plate-forme de dématérialisation de nos marchés : www.marches-publics.gouv.fr jusqu'au 17/03/2025. Toute demande déposée après cette date limite n'obtiendra pas de réponse de la part de la CCINSN. Les réponses apportées par la CCINSN pourront être communiquées jusqu'au 19/03/2025.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier, ajouté des éléments de réponse apportés par la CCINSN, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

2.9 Classifications CPV

Principal: 50720000-8 « Service de réparation et d'entretien de chauffage central »

2.10 Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le dossier de consultation est composé des éléments suivants :

o Le présent Règlement de la Consultation (RC) et son annexe concernant la dématérialisation

- Le Document Unique (DU) valant acte d'engagement (AE) et (CCP),
- o Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Un cahier des Clauses techniques Particulières (CCTP)
- Le Bordereau des Prix (BP)
- o La Grille RSE
- La déclaration sur l'honneur d'absence de conflits d'intérêts

2.11 Obligation des candidats

Les candidats se doivent de signaler toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambigüité qu'ils pourraient déceler dans les documents faisant partis de la présente consultation.

2.12 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée au règlement de consultation.

2.13 Prestations similaires

La CCI se réserve la possibilité de confier au titulaire, en application de l'article R.2122-7 du CCP, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

ARTICLE 3 MONTANT DU MARCHE

Les montants de la prestation sont contractuels et précisés au sein du Bordereau des Prix (BP). Ils ne pourront être modifiés ni pendant la consultation ni en cours d'exécution.

Les montants des prestations sont fermes la première année du marché et révisables l'année suivante à la date anniversaire et ce au regard de la formule du document unique (DU) valant d'acte d'engagement et CCP.

ARTICLE 4 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux entreprises sur notre plate-forme de dématérialisation : www.marches-publics.gouv.fr. L'inscription est gratuite et rapide.

Il est important de rappeler qu'en cas de modification de la consultation (dates, rectificatifs/compléments, questions/réponses), nous devons être en mesure de vous contacter pour vous transmettre les éléments actualisés. C'est pourquoi nous vous conseillons de vous authentifier et de laisser vos coordonnées sur la plate-forme pour télécharger le DCE.

Aussi, les éléments de la candidature ou de l'offre, qui doivent être entièrement rédigés <u>en langue</u> <u>française</u>, pourront faire l'objet, de demandes de précisions et de compléments.

Contenu des candidatures et des offres			
Réponse électronique (obligatoire en cas de Documents qui seront demandés au se			
Lettre de candidature DC1	réponse en groupements d'entreprises) x	candidat retenu	
Lettre de déclaration DC2	x		
Déclaration de sous-traitance DC 4 (en cas de			
présentation d'un sous-traitant)	Х		
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les			
prestations qui font l'objet du marché,	x		
réalisés au cours des trois derniers exercices ou la lettre de déclaration DC2			
Information concernant si le candidat est une			
PME ou non (NB : montant de l'avance forfaitaire)	х		
Attestations d'assurance		×	
Attestation de régularité fiscale de l'année en		<u>^</u>	
cours, du mandataire et de chaque membre		x	
du groupement Attestation sociale de l'année en cours, du			
mandataire et de chaque membre du		Х	
groupement Attestation relative à la lutte contre le travail			
dissimulé, dûment complétée, accompagnée		х	
des pièces justificatives, datée Copie du jugement prononcé, si le candidat			
est en redressement judiciaire	х		
L'Acte d'engagement signé et daté	х	signé électroniquement format PADES recommandé	
Le Bordereau de Prix (BP) complété et daté	x		
L'attestation de visite signée	Х		
Une liste de références effectuées par les			
candidats au cours des trois dernières années pour des prestations similaires dans les	x		
domaines qui font l'objet du présent marché			
Certification qualité le cas échéant	х		
Un mémoire justificatif des dispositions que			
le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché, daté	х		
Une présentation de la méthodologie de			
maintenance utilisée pour l'exécution du marché (notamment un mode opératoire			
entre notre expression de besoin jusqu'à la	x		
livraison en présentant un modèle			
d'intervention de maintenance corrective et préventive par typologie d'équipements)			
Présentation des outils mise en place dans le			
cadre du marché (GMAO, Astreintes, reporting, demandes d'intervention)	х		
Note concernant les moyens matériels et			
techniques de l'entreprise pour assurer les	х		
prestations sur l'ensemble des sites Note indiquant les qualifications exactes et			
les compétences de chacun des techniciens	x		
de maintenance, dont le chef de site pour chaque entité (CV et qualifications)	^		
Présentation de 1 ou 2 indicateurs de			
performance concernant la gestion de			
l'énergie (indicateur simple à suivre) avec un mode opératoire associé simple, et peu	x		
couteux, associé éventuellement à une	, "		
présentation d'une proposition d'une clause d'intéressement			
ע ווונכו כאסכוווכוונ			

Une présentation des activités sous-traitées	x	
En cas de groupement d'entreprises, la convention entre les membres	х	
L'engagement du candidat vers des actions RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) mises en œuvre dans les domaines qui font l'objet du présent marché – Grille RSE à compléter	x	

Si après les 5 jours ouvrés à compter de la demande de documents de la CCINSN auprès du candidat retenu, celui-ci n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts ont été constatés entre l'offre remise initialement après négociation ou mise au point avec l'acheteur et l'offre signée, le marché sera attribué à l'offre classée en 2^{ème} (sous réserve qu'elle fournisse à son tour les documents demandés).

Dans le cas où un candidat fournirait dans sa candidature ou son offre des éléments relatifs à ses conditions générales de vente, la CCINSN ne les prendrait pas en compte.

La signature électronique des documents n'est plus requise lors du dépôt de votre offre. Elle ne sera demandée qu'à le ou les attributaires des lots du présent marché.

ARTICLE 5 DELAI DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La candidature et l'offre devront parvenir à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Au plus tard le : 25/03/2025 - 12h

Les dossiers déposés après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

ARTICLE 6 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1 Sélection des candidatures

Seront éliminés :

- Les dossiers reçus après la date et l'heure limites de dépôt figurant au présent règlement;
- Les candidatures incomplètes et ne présentant pas les documents énoncés au présent règlement Toutefois et conformément à l'article R-2144.2 du CCP, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours.
- Les candidatures qui ne sont pas recevables ;
- Les candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières sont insuffisantes au regard des critères suivants :
 - Garanties financières
 - Moyens humains et techniques

 Capacités professionnelles (seront notamment présentées les références sur des projets de nature similaire)

6.2 Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

Les offres seront jugées en tenant compte des critères suivants, classés par ordre de priorité décroissante et pondérée :

- □ Qualité technique de l'offre : 50 %
 - Qualité de la méthodologie
 - Qualité de l'équipe maintenance
 - Qualité de l'équipe travaux
- □ Prix: 40 %
- Démarches RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) mises en œuvre dans les domaines qui font l'objet du présent marché : 10 %

Méthode de notation pour l'analyse comparative des offres :

• Pour le critère « Prix » :

Note de l'offre analysée = (Note maximale (sur 5) x prix le plus bas) / Prix de l'offre analysée

• Pour le critère « Qualité technique de l'offre » :

Une note de 0 à 5 sera attribuée au regard de l'échelle de notation suivante : 0 = aucune information ou hors sujet ; 1 = très inadaptée ; 2 = inadaptée ; 3 = moyenne / standard ; 4 = très adaptée ; 5 = optimale / au-delà du besoin. Des ½ points pourront être accordés.

• Pour le critère « Démarche RSE » : Moyenne des notes de l'ensemble des critères du cadre de réponse RSE (Grille RSE).

Une note de 0 à 5 sera attribuée au regard de l'échelle de notation suivante : 0 = aucune information ou hors sujet ; 1 = très inadaptée ; 2 = inadaptée ; 3 = moyenne / standard ; 4 = très adaptée ; 5 = optimale / au-delà du besoin. Des ½ points pourront être accordés.

Une fois les notes renseignées, la CCINSN multipliera ces notes par les pondérations associées à chaque critère. Puis, la CCINSN fera la somme pour chaque candidat et c'est le candidat qui aura la plus grande somme qui sera le titulaire du présent marché. Au cas où deux candidats obtiendraient la même note finale, celle ayant présenté l'offre de prix la plus basse sera retenue.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier avant l'attribution ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme offre irrégulière.

ARTICLE 7 REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par voie électronique dans le délai fixé pour la remise des offres.

ARTICLE 8 SUITE A DONNER A LA CONSULTATION

La CCINSN se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne pas retenir la totalité des prestations. Il ne sera versé aucune indemnité aux candidats ayant remis une offre.

ARTICLE 9 NEGOCIATION

La CCINSN négociera **les offres classées 1**^{er} **et 2**ème suivant les critères d'évaluation des offres. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments et composantes d'une offre d'un candidat, sous toute forme que ce soit.

Les échanges se feront par la plateforme de dématérialisation (<u>www.marches-publics.gouv.fr</u>) à l'adresse indiquée par le candidat lors du dépôt de sa candidature (la CCI ne pourra être tenue responsable de la non-consultation par le candidat de sa messagerie).

Au terme de la négociation, les offres seront à nouveau analysées conformément aux critères de jugement des offres.

Toutefois, la CCINSN peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

ARTICLE 10 VISITE DE SITE

Les candidats ont la possibilité de faire des visites sur site. Pour cela, ils doivent prendre rdv par mail à l'adresse suivante : florian.bagot@44.cci.fr ou vincent.lemire@44.cci.fr au plus tard le 17/03/2025.

Lors de la visite, si des questions précises venant à nécessiter une mise au point, celles-ci devront être posés sur la plate-forme de dématérialisation de nos marchés publics : www.marches-publics.gouv.fr.

La distribution de questionnaires sur site n'est pas autorisée.

Les candidats ne pourront pas se prévaloir d'une mauvaise évaluation de leur prestation s'ils n'ont pas participé à une visite.

ARTICLE 11 VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le présent contrat est régi par le Droit français. Les tribunaux français sont seuls compétents.

En cas de différend concernant son interprétation ou son exécution, les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour parvenir à un règlement amiable.

Si toutefois elles ne peuvent parvenir à un accord, dans un délai d'un mois à compter de la notification écrite du différend par l'une ou l'autre des parties, le différend sera soumis au Tribunal Administratif de Nantes seul compétent pour connaître du litige.

Procédures de recours :

<u>Instance chargée des procédures de recours</u>: Tribunal administratif 6 allée lle Gloriette BP 24111 44041 Nantes Cedex 1 Téléphone : 02.55.10.10.02 Télécopie : 02.55.10.10.03

Courriel: greffe.ta-nantes@juradm.fr

<u>Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours</u> :

Tribunal administratif
6 allée lle Gloriette BP 24111
44041 Nantes Cedex 1

Téléphone : 02.55.10.10.02 Télécopie : 02.55.10.10.03

Courriel: greffe.ta-nantes@juradm.fr